



DOSSIER DE PRESSE
Jeudi 15 avril 2021

Pour une Métropole accueillante et hospitalière

la métropole
GRAND LYON



L'observatoire de la Maison de la Veille Sociale, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Logement D'abord, recense dans la Métropole de Lyon près de 20 000 personnes dépourvues de logement personnel, dont 2 500 personnes sans abri. Le 26e rapport de la Fondation Abbé Pierre note une situation sociale qui se dégrade fortement, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire.

Cette crise révèle les limites des politiques actuelles pour résoudre les situations de sans-abrisme et il devient nécessaire d'envisager de nouvelles approches mettant au cœur du travail social réalisé par la Métropole l'enjeu de lutte contre les formes de grande précarité.

La Métropole de Lyon est fortement engagée dans différents dispositifs nationaux, comme Logement d'abord, la lutte contre le sans-abrisme ou contre la pauvreté. Dans ce cadre, la collectivité s'est montrée particulièrement volontariste aux côtés de l'État, des communes et des associations, pour répondre à cette urgence.

Cette stratégie est ambitieuse : elle vise à transformer les pratiques dans le domaine de l'accès et du maintien dans le logement des personnes sans domicile et des plus vulnérables. Cependant, si une politique de lutte contre le sans-abrisme peut prendre appui sur la stratégie du Logement d'abord, elle ne peut se réduire à ce seul axe. En effet, le sans-abrisme frappe majoritairement des personnes inscrites dans un parcours migratoire qui ne peuvent, à l'égard de leur situation administrative, accéder à un logement.

Parallèlement, la Métropole s'est engagée dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et a, à ce titre, déployé des actions visant à prendre en compte la situation des publics vulnérables (maraudes, accueils de jour, sortie de l'aide sociale à l'enfance, etc.), et confirmé son engagement dans l'accueil et l'intégration des réfugiés en contractualisant avec l'État.





La crise sanitaire met en exergue l'impossibilité pour les personnes sans domicile de respecter les mesures de confinement. Ces personnes se sont alors trouvées dans une situation de très grande vulnérabilité avant que les dispositifs d'aide se mettent en place ou ne reprennent leur activité (distribution alimentaire, toilettes, accès à des services d'hygiène, etc.).

Il est donc de la responsabilité de la Métropole de faire preuve de solidarité envers les plus vulnérables et de leur permettre d'être protégés et abrités.

Dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que chef de file de la politique du logement, la Métropole se propose de déployer une nouvelle stratégie, aux côtés des communes et de l'État, pour lutter contre le sans-abrisme et offrir

sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion ou du logement.

Au cours de l'année 2020, la Métropole s'est engagée dans une politique d'hospitalité à l'égard des plus vulnérables. Cette politique s'est notamment concrétisée par la mise en œuvre du plan «zéro remise à la rue» aux côtés de l'État, des associations et des bailleurs sociaux, mais aussi par l'évacuation du squat le plus important sur le territoire de la Métropole, situé sur le site de l'ancien collège Maurice Scève à Lyon 4°. Ce sont au total près de 500 ménages et environ 800 personnes qui ont ainsi pu être mis à l'abri, au-delà des compétences de la collectivité.



Ces interventions ont constitué le point de départ de la réflexion sur de nouvelles solutions d'hébergement des publics vulnérables. Elles ont également renforcé le travail de coopération entre la Métropole et les services l'État au sujet de l'hébergement d'urgence.

Cette politique vise plus particulièrement la résorption des squats et bidonvilles et l'amélioration des conditions de vie des personnes sans domicile en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes, de garantir leur accès aux droits, à la santé, à un logement ou à une solution d'hébergement adapté, mais aussi à leur inclusion à travers leur participation aux activités associatives, sportives ou encore culturelles. C'est un enjeu de dignité.

La Métropole accueillante et hospitalière prend appui sur le plan quinquennal Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme et sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle compte parmi ses objectifs l'accès direct au logement pour les personnes sans domicile ayant un statut administratif et des ressources adéquats. Elle permet également l'accès à des solutions d'hébergement formel, voire elle donne un cadre aux occupations informelles pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place d'un plan d'actions est nécessaire. Il repose sur le déploiement de nouveaux axes d'intervention avec :

- La réduction des formes de sans-abrisme
- L'accès à un logement pour les personnes dont la situation administrative le permet
- L'accès à des solutions d'hébergement pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire (tiny villages, solutions en intercalaire, hôtels, développement de l'accueil citoyen)
- La garantie de la dignité des personnes les plus vulnérables : mise en sécurité de sites et amélioration des conditions d'existence
- Des interventions sociales pour favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs existants
- Des actions pour tisser des liens avec l'ensemble des citoyens (culture, sport, formation...)
- La mobilisation du foncier et du bâti de la Métropole pour des actions d'urbanisme transitoire

Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon « *Notre mobilisation est totale dans la lutte contre le sans-abrisme. Face à la crise sanitaire et aux situations difficiles et toujours plus nombreuses, nous avons multiplié les actions et les innovations pour trouver les solutions nécessaires pour mettre à l'abri le plus grand nombre. C'est en mobilisant nos compétences sociales et dans le domaine du logement, aux côtés des communes et de l'État, que nous pourrons construire ensemble une Métropole accueillante et hospitalière* ».

Renaud PAYRE, Vice-Président en charge de l'Habitat, logement social et politique de la ville « *Nous nous sommes engagés dès les premiers jours du mandat pour répondre à l'urgence sociale exacerbée par la crise sanitaire. La sortie du squat Scève ou encore la mise à l'abri de plus de 800 personnes en sont des exemples concrets. Faire de notre territoire une Métropole accueillante et hospitalière, c'est renforcer nos capacités d'accueil de tous et toutes dans la dignité.* »



Une Métropole engagée dans la lutte contre le sans-abrisme

La Métropole de Lyon a engagé en 2018 un plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. **2021 est ainsi la troisième année de mise en œuvre accélérée de ce plan, pour lequel l'État accorde à la Métropole un financement de 1 085 000€ (1 017 500€ en 2018 et 910 000€ en 2019-2020).**

Il s'agit pour cette troisième année du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, de poursuivre et d'amplifier le déploiement de la politique du « Logement d'abord » sur le territoire de la Métropole de Lyon et plus particulièrement de contribuer à la mise en œuvre d'un service public « de la rue au logement » en prenant appui sur la Maison de la Veille Sociale et en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

La Métropole de Lyon a pour ambition de :

- réduire au moins de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération, avec une attention particulière pour les jeunes sans domicile et sans ressources ;

- ne plus avoir de « sorties sèches » d'institutions, pour les personnes qui sortent des structures ou de prises en charge de l'aide sociale à l'enfance, de détention ou d'hôpitaux psychiatriques sans solution logement ;

- mobiliser des solutions innovantes pour permettre le maintien dans les lieux des ménages logés dans le parc public ou privé ayant un logement trop cher ou des problématiques psycho-sociales non prises en charge.

Dans ce cadre, son intervention s'articule autour de 3 axes :

→ **Le développement de l'offre de logements mobilisables et en particulier :**

- des formes de type « pensions de famille » permettant l'accueil de 20 à 25 personnes et offrant des espaces partagés, ainsi qu'une présence et des services, afin de prévenir l'isolement et d'entretenir les liens : l'objectif est de produire 400 places supplémentaires (soit 20 structures en 5 ans) ;



- des formes d'habitat groupé, pour des personnes ne pouvant pas vivre seules, regroupant différentes formes d'habitat semi-collectif et bénéficiant à titre dérogatoire de financement de fonctionnement avec un objectif de production de 500 places en 5 ans ;
- en mobilisant le parc privé conventionné, pour lequel il s'agit d'augmenter significativement l'offre ;

- l'offre intercalaire (entre deux projets) : l'objectif de 250 logements et de 500 places en modulaire est visé ;
- en mobilisant les dispositifs existants pour l'accès au logement social (accord collectif d'agglomération, réservations..), ce qui a d'ores et déjà permis d'accélérer les sorties d'hébergement, voire d'éviter l'hébergement par un accès direct au logement social.

La Métropole investit 8 600 000€ et soutient les acteurs

Pour assurer la déclinaison opérationnelle des axes d'intervention pour une Métropole accueillante et hospitalière, un investissement de 8 600 000€ est prévu (Commission permanente du 26 avril).

→ Contribution au financement de projets portant sur de l'hébergement - 1 500 000€

Cette contribution financière doit permettre à des porteurs de projet, ou à des associations : l'achat de logements modulaires ; l'intervention dans des logements mis à disposition ; l'aménagement de terrains ou encore l'amélioration des conditions d'occupation. 7 à 10 projets pourraient être soutenus sur la période, pour un montant total de 1 500 000 €TTC.

→ Lancement d'un marché pour l'ameublement des logements mis à disposition des publics vulnérables et la création d'espaces communs - 500 000€

L'objectif est de fournir des meubles et des équipements électroménagers pour les logements ou hébergements qui seront mis à disposition des personnes, mais aussi d'aménager des espaces collectifs suivant les besoins et les publics hébergés.

Il intégrera une clause d'insertion professionnelle et une clause d'économie circulaire. Il permettra de meubler une centaine de logements pour un montant de 500 000€TTC sur la période.

→ Permettre l'accueil dans des conditions adaptées de personnes en situation de sans-abrisme sur les fonciers et/ou sur des biens bâtis lui appartenant - 2 600 000€

Cette intervention pourra prendre différentes formes suivant les opportunités et les besoins :

- acquisition ou construction de logements modulaires avec aménagement de terrain si cela est nécessaire : adduction de fluides, dépollution, création d'espaces verts et de tous travaux de sécurité, etc. Sur la période 2021 à 2026, 4 sites pourraient être aménagés pour un montant prévisionnel de 4 000 000€ TTC,
- réalisation de travaux d'amélioration et de mise en sécurité des logements dont la Métropole est propriétaire, mis à disposition des associations ou en situation de squats. L'objectif est de mettre environ 130 logements en sécurité sur cette période, pour un montant prévisionnel de 2 600 000€TTC.

La Métropole de Lyon mobilise en effet ses bâtiments et terrains vacants pour proposer de nouveaux lieux d'occupation temporaire afin de répondre à des besoins urgents, ponctuels, flexibles.

Le concept d'urbanisme transitoire développé depuis 2017 par la Métropole de Lyon, avec notamment l'occupation des usines Fagor Brandt pour les Nuits Sonores, ou plus récemment le festival Peinture

Fraiche dans la Halle Debourg, prend une nouvelle envergure avec une mobilisation en faveur de ces initiatives innovantes d'hébergement d'urgence.

Aujourd'hui, la Métropole souhaite en effet développer, sur un certain nombre d'espaces vacants ou sous-utilisés, des projets au service du territoire (pour des temps courts et prédéfinis) qui pourront accueillir des activités d'hébergement temporaire.



Focus sur les tiny houses

Les tiny houses (micro-maisons) installées sur le territoire s'inspirent d'un mouvement architectural américain basé sur la conception de lieux de vie autonomes et simples. Facilement déplaçables (sur roues) ou démontables (assemblage conçu pour limiter le nombre de manipulations), elles permettent de déployer rapidement une solution d'hébergement ou de logement pour des publics vulnérables sur la Métropole de Lyon.

Dans le cadre de la création de structures d'hébergement des publics relevant de la compétence de la Métropole de Lyon, au titre notamment de la protection de l'enfance, des actions d'accompagnement ciblées pourront être rattachées au budget de l'enfance.

Actuellement, 2 structures dédiées à l'accueil de ces publics sont en fonctionnement, et une troisième va être bientôt ouverte :

- **La Station**, située rue Rockefeller à Lyon 3ème, d'une capacité d'accueil de 52 personnes, en fonctionnement depuis le 2 novembre. Ce site est actuellement utilisé pour des jeunes majeurs en recours de minorité, et est géré par l'association Le Mas

- **La Base**, située rue Léon Blum à Villeurbanne, d'une capacité de 51 personnes dans 17 tiny houses (17 ménages). Ce site, dédié à l'accueil des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans, est en fonctionnement depuis le 2 mars. La maîtrise d'ouvrage et la gestion sont assurées par l'association Le Mas.

- **Sidoine Apollinaire** à Lyon 9ème, d'une capacité de 51 personnes à terme. Actuellement, 12 tiny houses sont installées et en fonctionnement. 8 de plus seront installées en juin, ce qui équivaut à l'accueil de 20 ménages au total. Ce site est également dédié à l'accueil des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans, et sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole. La gestion du site sera assurée par l'association Foyer Notre Dame des Sans-Abris.

En plus de ces actions, des logements – propriété des Offices publics de l'habitat (OPH) - sont mis à disposition des associations, dans le cadre du plan « zéro remise à la rue », soit 55 à 60 places suivant le public accueilli à Villeurbanne. La gestion est assurée par l'association Alynea, avec une ouverture progressive en cours.

C'est près de 210 places qui vont être créées avant le premier semestre 2021, qui viendront en déduction des prises en charge hôtelières (800 actuellement).



« Un toit ne suffit pas »

Réduire les formes d'habitat précaires est essentiel dans la réalisation des objectifs de la collectivité, mais cela n'est pas suffisant.

L'enjeu est de permettre aux publics ciblés par ces nouvelles formes d'habitat de bénéficier, au-delà d'un toit - première étape pour vivre dans des « conditions dignes » - d'un accompagnement complet, pour accéder à un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit ici de mobiliser les personnes concernées, dans une démarche « d'aller vers », pour qu'elles puissent petit à petit, tout au long de leur parcours, retrouver l'estime de soi, tout en ayant une « utilité sociale ».

Ainsi, **la Métropole de Lyon reconduit 28 projets pilotes en matière d'accompagnement** qui ont été initiés pour 400 bénéficiaires (jeunes, sortants d'institutions, sortants de la rue ou menacés d'expulsion, hébergés..) dont plus de 200 sont d'ores et déjà logés. L'objectif est de combiner logement en diffus et nouvelles formes d'accompagnement, et de relations de proximité. Ces projets veillent à la pluridisciplinarité des approches (notamment santé psy, mais aussi addiction, insertion par l'emploi...), redonnant aux personnes une

capacité de choix et reposant sur le rétablissement, et non sur des parcours normatifs. Il s'agit également de participer au **changement des cultures et des pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs, domaine dans lequel la DIHAL reconnaît la valeur ajoutée de l'action de la Métropole.**

Le programme d'actions sur le volet accompagnement social pour l'année 2021, visant à fournir aux publics cibles des conditions de vie dignes, se décline comme suit :

- Une subvention de 550 000€ sera votée lors de la prochaine Commission Permanente, pour fournir aux occupants d'habitat précaire ou autres, des conditions de vie dignes, notamment en termes de soutien alimentaire, d'accès aux droits et à la santé et via des actions de médiations sociales ou techniques.
- 1 600 000€ seront alloués à l'accompagnement des publics relogés par le Grand Lyon, dans le cadre de ses compétences. Autrement dit, cela permettra à environ 210 personnes d'être accueillies dans des projets d'hébergement dignes et durables, en déduction des nuitées hôtelières actuellement prises en charge par la Métropole.

Pour concrétiser son plan d'actions en matière d'accompagnement social, la Métropole de Lyon et ses partenaires ont repensé les projets de « tiny houses » pour permettre un accompagnement administratif, social, médico-social des familles, dans un cadre de vie plus confortable et plus sécurisant.

Tandis que les associations accompagnent ces familles sur des questions de parentalité, et assurent en parallèle un travail sur l'accès aux droits et un suivi du parcours d'insertion / emploi / logement lorsque leur situation administrative le permet, des aménagements sur les différents sites sont prévus pour impulser une dynamique collective avec l'aménagement d'espaces verts et d'espaces collectifs.

Aussi, les profils des familles orientées sont validés par tous les acteurs pour s'assurer de l'adhésion des personnes orientées, au projet proposé sur site.

Un travail est également fait en amont pour que les personnes soient déjà présentes sur le territoire (domiciliation au CCAS de la ville concernée ; présence du médecin traitant ; enfant plus âgé scolarisé sur le secteur...) : un véritable suivi des personnes concernées est effectué par les associations gérant les différents sites d'implantation d'habitats modulaires.

Dans le cadre de la déclinaison du programme d'actions de l'année 2021, plusieurs subventions vont être soumises au vote de la

Commission Permanente du 26 avril prochain : une subvention d'investissement à hauteur de 191 600€ (destinée aux associations Le Mas, Alynea et La Croix-Rouge) et une subvention de fonctionnement (dédiée à l'association Le Mas et aux Compagnons Bâisseurs AURA), d'un montant de 362 000€.

Elles vont concerner :

- Le financement de 3 opérations en modulaires (La Station, La Base et Rue Primat)
- L'amélioration des conditions d'existence des personnes en squats et campements via des interventions techniques pour sécuriser les sites occupés (comme par exemple, le squat Arloing) et le financement de sanitaires pour un « campement », situé au Transbordeur
- La mise en place d'une mission de médiation technique via les compagnons bâtisseurs pour à la fois garantir la sécurité des personnes et accompagner les occupants dans la réalisation de travaux permettant d'améliorer leurs conditions d'existence, tout en formant les occupants sur les sujets liés à la maintenance des lieux d'habitat.
- La première expérimentation de conventionnement avec un squat, soutenue par une association (Vivre dignement dans notre Métropole), pour faciliter les interactions avec les habitants, le suivi social et aider à retrouver l'estime de soi.



Au 31/12/2020 près de

20 000

personnes sans domicile
personnel sur la Métropole de
Lyon dont **2 500** sans abri

Investissements :

8,6 M€



Plus de

8 M€ / an

de financement d'accompagnement des personnes
en dehors des nuitées hôtelières



**Le coût unitaire d'une tiny
house est de**

29 000 €

En termes de
fonctionnement, le coût
par jour par personne est
de **17 €**, soit **51 €** pour un
ménage de trois personnes
(contre **65 €** pour une
nuitée hôtelière).



800

personnes mises à l'abri
par la Métropole.

Service Presse Métropole de Lyon

Nicolas Pérez

nicolas.perez@grandlyon.com

04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

www.grandlyon.com/presse

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com